

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

DEPARTEMENT DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DE LA SECURITE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

Δ) D E C R E T N° 75/537 DU 17 décembre 1975

portant nomination d'un Responsable
du Département Economique !

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT !

- Vu - La Constitution ;
Vu - L'Ordonnance 1/69 du 5 Février 1969 modifiant la Loi 11/66
du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
Vu - L'Ordonnance 6/69 du 24 Février 1969 portant organisation de la
Défense Opérationnelle du Territoire ;
Vu - Le Décret 74/353 du 28 Septembre 1974 portant attributions du
Chef d'Etat Major Général ;
Vu - Le Décret 74/359 du 28 Septembre 1974 portant nomination des
Chefs d'Etat Major Adjoints de l'Armée Populaire Nationale ;
Vu - L'Instruction n° 006/PCB/DDIE du 1er Avril 1975 relative à
l'organisation et au fonctionnement du Département Economique
de l'Etat Major Général ;

LE CONSEIL D'ETAT ENTENDU

; Δ) D E C R E T :

Article 1er:- Le Commandant B I M A Pascal est nommé Responsable
du Département Economique de l'Etat Major Général en remplacement du
Capitaine OKONGO Nicolas appelé à d'autres fonctions !

Article 2:- Les dispositions antérieures contraires au présent décret
sont abrogées !

Article 3:- Le Responsable de la Commission Permanente à l'Armée, chargé
de la Défense et de la Sécurité est chargé de l'exécution du présent dé-
cret qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré,
publié au JORC et communiqué partout où besoin sera !/-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 17 décembre 1975



Commandant Marien N'GOUABI